



Cowansville

AVIS PUBLIC

Avis de demande d'autorisation de démolition

ADRESSE : 1037, 1039 et 1041 RUE PRINCIPALE

AVIS public est par les présentes, donné que les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement numéro 1920 relatif à la démolition d'immeubles, le comité de démolition se réunira le mercredi, **11 février 2026 à 16h30**, salle du conseil située au 220, place Municipale, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative à l'immeuble portant les adresses 1037, 1039 et 1041 rue Principale prévoyant la démolition du bâtiment principal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis ou du présent affichage sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 6 février 2026, faire parvenir une opposition écrite et motivée à l'adresse suivante :

Demande de démolition
a/s Julie Lamarche, greffière
220, place Municipale
Cowansville QC J2K 1T4
hdvgreff@ville.cowansville.qc.ca

Donné à Cowansville, ce 27 janvier 2026.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA